

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 383-10-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 février 2024, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 383-10-2023 modifiant le règlement de lotissement numéro 383-00-2008 de la Ville de McMasterville afin de modifier le tableau des dimensions minimales de lots par zones relativement aux zones MXT-7 et MXT-8 et de modifier les dispositions relatives aux parcs, aux terrains de jeux et au maintien d'un espace naturel.

Ce règlement a reçu l'approbation requise par la Loi le 22 février 2024 soit, le jour de la délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Ville sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À MCMASTERVILLE, ce 26e jour du mois de février 2024.

Directrice des Services juridiques et greffière,

Me Marie-Josée Bédard